

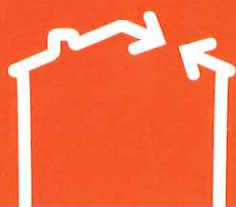
Habiter mieux, c'est un programme ambitieux lancé par l'État dans le cadre du Grand Emprunt : "Investissements d'avenir".

En 7 ans, l'État va investir **500 millions d'euros** et l'Anah **750 millions d'euros** dans le programme Habiter Mieux.

Son objectif : aider 300 000 ménages à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le réseau PROCIVIS (prêts sans intérêt), la MSA, les fournisseurs d'énergie...

Votre collectivité a choisi de soutenir le programme Habiter Mieux.



Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ?

Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions simples ?

L'ÉTAT CRÉE POUR VOUS HABITER MIEUX :

- une aide financière
- un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser vos travaux de rénovation thermique.

Pour toute question et prise de rendez-vous :

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
AUBE
2 Mail des Charmilles
10000 TROYES

Du contactez les télé-conseillers de l'Anah au :

0 820 15 15 15

[n° Indigo, 0,15 €/min]

www.habitermieux.fr



**→ BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

L'ÉTAT S'ENGAGE À VOS CÔTÉS !

Grâce au programme Habiter Mieux, bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

→ HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

→ HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE NOUVELLE

pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- **bien vous chauffer,**
- **diminuer vos factures d'énergie.**

Habiter mieux, c'est :

- Une aide forfaitaire d'un montant minimum de **1 100 € au titre des "Investissements d'avenir"**. Elle est versée en complément des **aides aux travaux** de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
- Une **aide complémentaire** peut éventuellement vous être accordée par votre conseil général, votre communauté de communes ou votre mairie... **Dans ce cas, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant** [dans la limite de 500 €].

→ HABITER MIEUX, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT

PERSONNALISÉ réalisé pour vous par l'organisme dont le tampon figure au dos de ce document.

Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser le **diagnostic thermique** de votre logement,
- élaborer avec vous votre **projet de travaux,**
- monter votre **dossier de financement** de A à Z,
- **suivre avec vous** le bon déroulement de vos travaux.

EXEMPLE

De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de **10 000 € HT** ?

→ AVEZ-VOUS DROIT À HABITER MIEUX ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

→ VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

→ VOS CONDITIONS DE RESSOURCES

Le niveau de revenus annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

| Nombre de personnes dans le ménage | Niveau de ressources Île-de-France [en €] | Niveau de ressources autres régions [en €] |
|------------------------------------|---|--|
| 1 | 16 403 | 11 358 |
| 2 | 24 077 | 16 611 |
| 3 | 28 916 | 19 978 |
| 4 | 33 763 | 23 339 |
| 5 | 38 628 | 26 715 |
| Par personne supplémentaire | + 4 852 | + 3 365 |

Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT

- Il doit avoir **plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé.
- Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro **depuis 5 ans**.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement **d'au moins 25%**.
- Ils ne doivent pas avoir commencé **avant le dépôt de votre dossier**.
- Ils doivent être intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment**.
- Ils doivent être compris dans **la liste des travaux recevables** [listés sur www.anah.fr].

→ DES QUESTIONS ?

CONSULTEZ L'ORGANISME DONT LE TAMPON FIGURE AU VERSO.

Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l'aide Habiter Mieux. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.



*Pour un "projet de travaux d'amélioration de l'habitat" sur la base d'un ménage aux "ressources modestes". Pour des ménages de ressources moindres, les aides à déduire peuvent atteindre 5 600 €.

AU MINIMUM :

4 100 €

D'AIDES À DÉDUIRE

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier **d'un prêt sans intérêt**.

Une avance est possible dès le début des travaux !